



FORMATION

Développer ses compétences

Fédération Familles Rurales de Vendée



01/09/2023

Votre contact pour toute question sur ce dossier :

Pôle Formations

FAMILLES RURALES 85

119 Boulevard des Etats Unis, BP 40079, 85002 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. : 02 51 44 37 92 - 06 22 51 53 02 / formation@famillesrurales.org

SOMMAIRE

1	Principes fondamentaux	3
2	Information et affichage	3
3	Déroulement de la formation	3
4	Assiduité et implication	4
5	Conditions d'accueil.....	4
6	Informatique et documentation	5
7	Gestion administrative et financière	5
8	Consigne incendie.....	5
9	Accident	5
10	Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des formteurs(trices) et stagiaires	6
11	Sanctions	6
12	Droit à l'image	6
13	RGPD	6
14	Consignes spécifiques.....	7

Les formateurs(rices) et les stagiaires inscrits pour les sessions de formations mises en œuvre par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

1 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les formateurs(trices) et le stagiaire s'engage à suivre le plan de formation convenu, son déroulement selon le calendrier prévu.

La formation s'inscrit dans un cadre général :

- D'implication et de responsabilisation dans sa formation
- D'échanges entre les acteurs de la formation : stagiaires, formateurs, employeurs, professionnels et intervenants
- De respect et d'écoute de chacun
- De partage des expériences
- D'esprit d'entraide entre les stagiaires

En entrant en formation, les formateurs(trices) et les stagiaires s'engagent à respecter une obligation de discrétion vis-à-vis des autres stagiaires, des formateurs et plus généralement des acteurs de la formation.

2 INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux ou portes prévues à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme de formation.

3 DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les sessions de formation se déroulent, selon les cas :

- Dans les locaux de la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée
119 boulevard des Etats Unis 85000 LA ROCHE SUR YON
- Dans les locaux d'une association ou mis à disposition de celle-ci pour une formation intra.

Les horaires de formation sont indiqués sur la fiche formation et doivent être respectés. Des temps de pause sont inclus dans ce temps de formation, aux horaires indiqués par le formateur présent.

4 ASSIDUITE ET IMPLICATION

La formation nécessite un travail et un engagement personnels.

Pour un bon déroulement de la formation et dans l'intérêt des formateurs(trices) et stagiaires, les absences ou retards du formateurs(trices) ou stagiaires doivent rester exceptionnels. Les formateurs(trices) et stagiaires s'engagent à respecter le planning et les horaires de formation.

L'organisme de formation doit être informé dans les plus brefs délais de toute absence ou de tout retard.

Les absences ou retards non justifiés peuvent entraîner :

- Des conséquences financières pour les stagiaires ou leur employeur, selon les conventions ou contrats applicables ;
- La non remise de la délivrance du certificat de suivi
- La non prise en charge de la formation par l'OPCO

5 CONDITIONS D'ACCUEIL

Il est demandé aux formateurs(trices) et stagiaires :

- De prendre soin de l'équipement et du matériel pédagogiques mis à leur disposition.
- De respecter les consignes de sécurité telles que les plans et les modalités d'évacuation en cas d'urgence.

De manière générale, les équipements et matériels mis à la disposition du stagiaire, par l'organisme de formation, doivent être utilisés à des fins pédagogiques et professionnelles, selon les consignes données.

Le stationnement des véhicules se fait en dehors de l'enceinte de l'établissement de formation. Le parking de l'organisme de formation est accessible aux véhicules des stagiaires sur autorisation donnée par la direction dans des situations particulières, principalement en cas de mobilité réduite.

L'organisme de formation se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement de tout véhicule non autorisé, à la charge du propriétaire de celui-ci.

L'ordre et la propreté sont indispensables au bon déroulement de la formation. Le matériel et les locaux de formation sont confiés à l'usage et à l'entretien des stagiaires. Lorsqu'un stagiaire est responsable d'une dégradation, il en assume la réparation.

L'utilisation du téléphone portable par les stagiaires est interdite durant les temps de formation, à l'exception des temps de pause.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, d'y apporter ou consommer de l'alcool, ainsi que tous produits dont la détention ou la consommation sont interdits par la loi.

Hors situation exceptionnelle, l'organisme de formation Familles Rurales de Vendée organise et prend en charge la pause déjeuner, les instructions sont données par le formateur.

Les tenues vestimentaires suivent les choix qui s'imposent naturellement dans un contexte professionnel et de relations publiques.

Pour les formateurs(trices) ont le devoir de neutralité et tous signes distinctifs éventuellement portés doivent rester discrets et en tout état de cause dans le respect de la législation concernant les lieux d'accueil de public.

6 INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION

Lorsque les formateurs(trices) et stagiaires ont accès à un équipement informatique. Il est demandé, la plus grande vigilance pour un bon usage de l'outil informatique à des fins uniquement pédagogiques et professionnelles : accès internet, production de notes, mise en page de documents, ...

Les formateurs(trices) et stagiaires disposent d'un accès à une connexion internet via le réseau wifi mis en place par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée. Il est demandé à chaque formateurs(trices) et stagiaires d'adopter une attitude responsable en ne téléchargeant pas illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet, ainsi que de suivre les consignes données par voie d'affichage au sein de l'établissement de formation.

7 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les formateurs(trices) et stagiaires s'engagent à informer l'organisme de formation dans les plus brefs délais de toute modification substantielle les concernant : changement d'adresse, arrêt maladie, ...

Les stagiaires s'engagent à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du suivi administratif et notamment les prises en charges financières.

Le secrétariat de l'organisme de formation est assuré à La Roche sur Yon, aux coordonnées suivantes :

119 Boulevard des Etats Unis – 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 44 37 60 – 02 51 44 37 92
Email : formation@famillesrurales85.org

8 CONSIGNE INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(Sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

9 ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

10 RESPONSABILITE DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES FORMTEURS(TRICES) ET STAGIAIRES

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs stationnement, vestiaires...).

11 SANCTIONS

En cas de non-respect de l'une ou de l'autre clause du règlement intérieur ainsi que des engagements contractuels pris avec l'organisme de formation, des sanctions peuvent être prises de manière unilatérale par l'organisme de formation.

La nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires sont les suivantes :

- ✓ Avertissement écrit
- ✓ Exclusion temporaire ou définitive

L'exclusion peut être définitive pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- Toute faute grave dans le cadre de la formation, aussi bien sur les temps deregroupement pédagogique que sur les temps de pause
- Mise en danger d'autrui
- Introduction ou détention de produits illicites

En cas d'exclusion, définitive ou temporaire, les frais de formation restent dus par le stagiaire. Par courrier circonstancié et motivé, tout stagiaire peut demander le retrait de la sanction à son encontre. L'organisme de formation reste libre de sa réponse.

12 DROIT A L'IMAGE

En signant le règlement intérieur, et sauf avis écrit contraire, le stagiaire autorise la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée, dans le cadre de ses activités, à reproduire ou diffuser des vidéos ou des photographies où le stagiaire puisse apparaître de façon collective et reconnaissable. Il est autorisé que ces photos et vidéos puissent être publiées sur l'ensemble des outils et supports de communication de la Fédération départementale (site internet, réseau social, plaquette, brochure, panneaux de présentation, ...).

13 RGPD

Les données personnelles recueillies par notre Fédération (Formulaire, dossier de candidature, ...) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée pour permettre les inscriptions, le suivi, le bilan, le traitement administratif et financier des dossiers. La base légale du traitement est « la personne concernée a consenti autrement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ». Les données collectées peuvent être communiquées exclusivement aux destinataires en lien avec la finalité poursuivie (Exemple : Pole Emploi, UNIFORMATION)

Les données sont conservées pendant une durée légale de 10 ans.
Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service formation: formation@famillesrurales85.org

14 CONSIGNES SPECIFIQUES

Enfin, de façon plus générale, les stagiaires en formation doivent respecter toutes les consignes spécifiques données par l'organisme de formation.

Fait à la Roche Sur Yon, le 01 septembre 2023

Myriam BOURASSEAU
Directrice

Signature :



Date :

Nom et prénom du stagiaire :

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPE DE LA VIE



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits



ENFANCE

Bien grandir



JEUNESSE

Encourager les initiatives



ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Accompagner les familles



SENIORS

Répondre aux besoins
des aînés



CONSOMMATION

Faciliter le quotidien
des familles



ENTRAIDE ET CONVIVALITÉ

Vivre ensemble



DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

Faire vivre le territoire



FORMATION

Développer ses compétences

Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.